



23 & 24 juin 2015

Présents pour la CFDT : STIVALA Franco (Président), BISIAUX Brigitte, PERUEZ Nicole, rédacteurs du présent compte rendu. Excusés : Messieurs FAURE, CHICK. Mmes REYNIER et SIGWALD.

I. BUDGET FINANCES

D1. Présentation des comptes annuels Subventions montant stable à 15 M. Des excédents sur la professionnalisation. Sur CIF CDI perception de 2,2 M de produits réservés. Les charges de fonctionnement représentent 35 M et respectent le cadre imposé par la COM¹. Les CAC² assurent que les comptes sont un reflet sincère et fidèle de la réalité. Ils présenteront leur rapport lors de la prochaine réunion pour l'arrêté définitif cette séance ne portant que sur l'approbation des comptes. **Délibération signée.**

D2. Aide au Paritarisme Pour la CFDT Santé Sociaux, les montants justifiés et remboursés sont identiques. Nous dénonçons le non respect des règles par UNIFED. Ils n'ont toujours pas transmis les documents. Nous suggérons que leur subvention soit annulée à défaut de fourniture des justificatifs avant le 1/9/15. UNIFED s'engage à fournir ses documents avant cette date.

D3. Demande d'ouverture de crédits complémentaires Fonds d'intervention 32 M. **Délibération signée.**

UNIFED passe sans transitions aux fonds mutualisés et ne s'adresse alors visiblement qu'à la CFDT (**ce qui va fâcher la CGT. NDLC³**) et rappelle que 2015 est l'année de transition, avec accord agrément et extension en attente. UNIFED trouverait opportun d'indiquer que sur lle 0,35 mutualisé chaque adhérent pourrait avoir un retour de 0,15. Pour respecter une délibération antérieure de retour de 80% vers les adhérents.

La CFDT rappelle que l'accord de branche est signé, ne fait pas l'objet d'opposition majoritaire, et en demande le respect et son non détournement en attente de son agrément et de son extension.

La CGT qui n'a pas fait valoir son droit d'opposition malgré des débats interne, dit qu'ils seront vigilent à ce que nous ne tordions pas le cou à l'accord. Ils souhaitent un temps de réflexion. Elle se dit mécontente qu'un dialogue spécifique s'instaure entre CFDT et UNIFED.

D4. Demande d'ouverture de crédits complémentaires Professionnalisation Affectation de 17 Millions : **15 300 000 aux régions et 1 700 000 d'enveloppe de régulation nationale.** **Délibération signée.**

II. PROCES-VERBAL DES REUNIONS DES 22 AVRIL ET 29 MAI 2015

D5. Approbation : Le PV du 22 avril est approuvé. Celui du 29 mai n'est pas finalisé à ce jour.

III. COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENCE ET DES TRESORIERS

D6. Compte rendu de la rencontre FPSPP-COPANEF – UNIFAF du 15 juin 2015 FPSPP et COPANEF sont demandeurs de dossiers étayés entre autres sur les besoins au regard des 9 millions à reverser. Il y a eu une bonne écoute de nos difficultés relatives au financement des formations des EA⁴.

D7. DPC Bilan 2014 185 000 salariés (tous secteurs confondus dans la branche) concernés par le DPC, dont les professions : médicales, de pharmacie, paramédicales et assimilées (37% d'aides-soignants, 31 % d'infirmiers, ...).

¹ Convention d'objectifs et de moyens

² Commissaires aux comptes

³ Note De La Claviste

⁴ Emplois d'avenir

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

22 847 médecins (quel que soit le temps de travail), dont 21 084 en CDI⁵. 11 168 médecins salariés ont un temps de travail salarié supérieur à 40 %.

Dans les suites du rapport IGAS, la Ministre de la Santé a ouvert, fin 2014, une concertation, sur la reconfiguration du DPC. **La concertation a abouti à des propositions sur lesquelles la CFDT a déjà communiqué et qu'UNIFAF présente.** Le nouveau fonctionnement du DPC devrait être effectif en 2016.

Projet d'avenant 2015 à la convention OGDPC-UNIFAF. Eléments importants : **Hausse de l'enveloppe** de financement du DPC des médecins salariés : 2 194 684,21 € (contre 1,6 en 2013 et 2014). **Autorisation d'imputer des frais de gestion : 3% maximum.** **Possibilité de réexamen du forfait** médecin : Une demande a été adressée avec un plafond de 1000 € par médecin salarié. Nous sommes dans l'attente d'une réponse. Article ajouté sur le **contenu du rapport à transmettre à l'OGDPC et de nouvelles informations**

La CFDT rappelle les règles connues sur le forfait actuel. La prise en charge de 233 € qui apparaît dans les documents ne semble correspondre qu'à une inscription sans imputation des frais annexes, salaires et charges. Nous invitons les employeurs qui réclamaient la prise à charge des salaires et charges à y regarder de plus près car là, la possibilité a été ouverte et non utilisée. Nous rappelons aussi qu'initialement les 633 € devaient être versés aux établissements qui pouvaient lisser le forfait entre plusieurs médecins. Nous invitons UNIFAF à rechercher les textes. Par ailleurs, en accord avec la CGT, nous souhaitons disposer d'une analyse sur les professionnels autres que médicaux et invitons à anticiper la potentialité d'arrivée du DPC sur le social.

Décision : Accord pour signer la convention 2015.

D8. ACN Action Collective Nationale : Projet d'expérimentation Assistance au Parcours de Vie. **Contexte du projet:** Difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ou leurs proches dans la construction de leur avenir et dans l'élaboration du projet de vie. Pour faire face, des projets innovants se développent afin d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement. Ils ont en commun de donner la possibilité aux personnes en situation de handicap et à leurs proches d'être en relation avec un interlocuteur privilégié. UNIFAF, est sollicité pour les accompagner dans le volet formation. Ce projet rentre dans l'axe prioritaire défini suite au Plan National d'Action, visant à développer des actions collectives sur la thématique du parcours de vie.

La CFDT est favorable à ce projet mais nous le trouvons insuffisamment abouti et au delà se pose la question d'une potentille reconnaissance. La FEGAPEI pointe qu'il n'y a pas que les ES qui doivent être concernés. Elle voudrait cibler aussi psychos et médecins. **Décision après débat :** Le CAP valide la poursuite de l'accompagnement au montage de cette formation expérimentale, le financement sur fonds mutualisés (pour environ 20 000 €) et l'évaluation ainsi que la saisine de la CPNE FP.

Bilan des actions collectives 2014 Un tableau récapitulatif de synthèse est remis pour favoriser le suivi. Eléments saillants : petite diminution du nombre d'actions, de groupes et d'établissements participants. Sinon grande stabilité.

Point d'étape /Juin 2015. Adolescents en difficulté : 1^{er} juillet groupe paritaire d'organisation de la restitution nationale. Faute de composition paritaire à cette date, un Doodle sera lancé pour une autre date.

IV. Compte-rendu de la Direction

D9. Compte Personnel de Formation : Proposition de prise en charge des frais de garde Décisions antérieures pour 2015. Prise en charge sur les fonds du CPF

Frais pédagogiques plafonnés à 50€/h. Frais accompagnement VAE plafond 66,66/h soit 1600 € pour 24h. Frais annexes selon barème CAP. Frais de garde pour formations hors temps de travail 50% du plafond CAF.

La proposition initiale de calcul des frais de garde est faite par les services techniques avec 7 h de prise en charge à 3,45 €/heure. Après argumentation sur la durée trop courte (Pour nous aux 7 h de formation il faut ajouter temps de repas et de trajet) un montant bas, des tarif sur base paye qui ne concerne que les 0 à 6 ans et

⁵ Contrat à durée indéterminée

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX
7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19
ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net
federation@sante-sociaux.cfdt.fr

pas de montant pour frais de garde des descendants et collatéraux. Nous proposons pour une unification sur un seul montant (simplification pour les services). Nous négocions et obtenons un plafond maximal de 15 €/h pour toutes les personnes à charge dans la limite de 10 h/jour L'indemnisation prend en charge 50 % des frais engagés dans le cadre du CPF HTT⁶. Les frais pour les enfants iront jusqu'à 13 ans révolus. Pour prétendre aux indemnisations le salarié devra fournir la facture relative à ses dépenses.

D10. Qualité de la formation : l'Etat d'avancement du chantier est présenté. 2 dossiers D10 sont mélangés.

Projet de formation à destination de l'offre de formation qui préfigure une ACN⁷ et problématique de l'achat et de la qualité de l'offre de formation dans le cadre des nouvelles missions de l'OPCA. Pour cette seconde partie la proposition est essentiellement axée sur les services techniques. Le collège demande à retravailler ce point. Il y a 2 aspects la professionnalisation des collègues au sein d'UNIFAF mais aussi au regard de la loi du 5/3/14 un aspect politique non négligeable. Nous demandons de scinder le technique et le politique et que les politiques de l'OPCA soient dans le travail. **Proposition de groupe de travail en septembre sur les 2 sujets. Action collective, accord pour lancement.**

D11. Conséquences de la signature de l'accord de branche : mandat donné au directeur général (Lettres d'engagement, conventions de service) Après un débat « délicat » et une suspension de séance. Mandat est donné au directeur pour la continuité de ses travaux tant que l'accord n'est pas agréé voire étendu. Débat délicat car la CFDT Santé Sociaux pointe que c'est un moyen pour UNIFED de maintenant inviter ses adhérents à signer la lettre d'engagement qu'ils ont initialement, pour certains, combattue. La signer donc pour que leurs adhérents échappent à la mutualisation à 0,35 % cette année. Il faut des règles nouvelles au sein du CA pour définir les divers impacts découlant de l'accord de branche. Ce point sera revu au CAP exceptionnel de juillet. Pour autant si le versement est à 2% l'adhérent n'aura pas d'accès aux ACN et son taux d'accès au FI sera proratisé à sa contribution.

INFORMATIONS

V. COMPTE RENDU PRESIDENCE & TRESORIERS

I1. Information sur les règles liées au cumul des mandats Etude faite par le Cabinet BOUMENDIL. C'est un élément d'alerte sur les risques possibles de perte d'agrément suite au cumul des mandats d'administrateurs. Pour le Directeur général les textes sont devenus extrêmement restrictifs. Il va falloir traiter cela dans le cadre du statut et des RI de l'OPCA. Nous demandons que le directeur lance un courrier avec demande d'attestation de chaque mandaté au regard de l'obligation de déclaration de cumul de mandat OPCA - centre de formation et CFA. Attestation à remplir chaque année comme dans les autres OPCA et déclaration aux CAC comme le prévoit la Loi.

Pour UNIFED ce n'est que note d'un cabinet, la lettre de M VAUQUIEZ a, pour eux, autant de valeur, s'il n'y a pas un lien avéré de rattachement à la formation. UNIFED est d'accord sur le fait qu'annuellement tant au national qu'en région chaque administrateur atteste de son lien ou pas dans un organisme de formation. Pour eux si l'organisme de formation n'est pas l'activité principale il n'y a pas lieu de tenir compte des éléments sauf si la personne travaille directement avec le centre de formation.

La CGT considère qu'avec la note quasiment tout le monde peut être concerné. Elle cite en exemple en Basse Normandie le cas d'une représentante FEHAP qui est administratrice dans le CFA local. Au regard de cette note elle doit démissionner d'un de ses mandats (UNIFAF ou CFA).

Décision : Faire un état des lieux et seulement après demander un arbitrage de la DGEFP.

I2. DGEFP : Réponse d'UNIFAF à l'appel à candidature d'une expérimentation concernant le soutien aux formations en milieu et situation de travail (FEST) dans les TPE-PME. **Enjeux :** La mise en place de la FEST peut

⁶ Compte personnel de formation hors temps de travail

⁷ Action collective nationale

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

apporter des réponses à des difficultés relatives au pilotage de la formation dans les TPE-PME. (Exemple : contraintes liées au remplacement des salariés en formation, éloignement lieu de formation, offre de formation inadaptée...). **Principaux enjeux : intégration et la formation des nouveaux salariés. adaptation des compétences des salariés. Développement de la transmission des compétences. Maintien et l'évolution des compétences. Construction de parcours professionnels et accompagnement des reconversions professionnelles** **Nous sommes ainsi que tout le collège et les employeurs favorables à engager dans la démarche.**

I3. Compte rendu de la rencontre des Bureaux UNIFAF/Uniformation du 20/04/15. Présentation de la démarche commune sur la demande d'agrément pour les DOM. **Publication de l'arrêté au 13/6/15.**

CEP : Point sur la mise en œuvre et actions communes envisageables UNIFAF confirme le lancement du chantier professionnalisation des Conseillers en évolution professionnelle (38 collaborateurs en cours de formation).

FPSPP : Point sur l'accès à l'annexe financière 2015 Elle est publiée : les 2 OCPA constatent que les ressources allouées aux projets sur lesquels ils peuvent se positionner sont en forte baisse, c'est le cas de l'enveloppe de 10 M€ dédiée aux EA⁸.

COM⁹ Constat est fait que les conditions de négociation, s'avèrent plus favorables.

CPF : Très lente montée en charge du dispositif : Uniformation environ 300 dossiers sont parvenus. A UNIFAF très lent démarrage (quelques dossiers instruits) **A noter, depuis la rencontre nos conditions de prise en charge sont connues et très favorables. La seconde condition est la mobilisation du CPF avec le plan. La CFDT Santé Sociaux demande que les services techniques nous donnent pour un prochain CAP un état de la montée en charge du dossier et fasse une étude sur les freins dont éventuellement le cout résiduel des salaires.**

Emplois d'avenir les ressources ne permettent pas d'assurer le financement. Pour UNIFAF, les engagements déjà pris sont de l'ordre de 40 M€. UNIFAF engage une démarche auprès du COPANEF et du FPSPP afin de demander de réserver les excédents pour ce dossier. Uniformation confirme qu'une dérogation de ce type lui a déjà été accordée il y a quelques années.

Prochaine réunion des 2 OPCA le 30 juin.

VI. COMpte RENDU DE LA DIRECTION

I4. Conférence de presse UNIFAF prévue le 30 juin 2015. Sur les résultats 2014 et l'accord de branche.

VII. BUDGET ET FINANCES

I5. Patrimoine immobilier au 31.12.2014 Remise du tableau d'état du patrimoine UNIFAF. 23 372 mètres carrés pour 44,7 millions d'€. **Si demain nous passons à 13 régions que faisons nous du patrimoine demande la CFDT. Revente, maintien, quels sont les besoins réels ? Quelle anticipation dans l'OPCA ? Nous rappelons que dès le mois dernier nous avions demandé la mise à l'ODJ d'un débat sur les hypothèses relatives à la régionalisation.**

I6. Tableau de bord général Évolution des engagements au 31/5/15

OPCA : moins de la moitié des engagements à même date en 2014. Causes : Absence d'accord signé. De fait les financements UNIFAF sont subordonnés aux lettres d'engagement. Cela impacte les plans et périodes de professionnalisation. Des engagements limités aux actions démarrant sous 3 mois, là l'impact porte sur les contrats de professionnalisation.

OPACIF : les **CIF CDI** sont attribués au dernier trimestre de l'année N -1 donc non impactés. Ils sont en **hausse de 2,5 %**. Par contre les **CIF CDD** sont en **baisse importante (- 43%)**, probablement du fait des engagements limités aux actions dont le démarrage est dans les 3 mois. **La CFDT Santé Sociaux invite ses adhérents à une large communication sur ce dispositif afin de favoriser la qualification des salariés en CDD d'éviter aussi, à terme, de reverser à l'Etat.**

Evolution des remboursements au 31/5/15 Ils concernent des engagements antérieurs à 2015. Ils sont donc le reflet de l'augmentation de ces derniers en 2014 ils enregistrent une **progression de 4%**.

I7. Plan – Tableaux de bord :

I7.1 Fonds d'Intervention Même sous consommation faute d'accord de branche.

⁸ Emplois d'avenir

⁹ Convention d'Objectifs et de Moyens

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

I7.2 Travailleurs Handicapés : Engagements en baisse de 47% probablement lié à une répartition plus régulière des engagements sur l'exercice.

I8. CIF-CDI et CIF-CDD : Tableau de bord remis pour suivi des dossiers. Voir analyse globale dans les engagements (I6).

I9. Professionnalisation : Tableau de bord remis pour suivi des dossiers.

- Contrats de Professionnalisation : baisse de 7%, liée à une forte diminution des contrats adulte alors que les contrats jeunes se maintiennent à un niveau quasi identique.
- Périodes de Professionnalisation : baisse de 47% mais non significative compte tenu de l'impossibilité d'engager des dossiers débutant au delà de 3 mois et de l'absence de BFA¹⁰ permettant le cofinancement. Les engagements devraient s'accélérer au cours du 2e semestre.
- Décaissements : en hausse de plus de 4% - Liée à l'augmentation des engagements pris en 2014.

VIII. CHANTIERS ET ETUDES – OBSERVATOIRE

I10. Emplois d'avenir (EA) : bilan 2014 – bilan 1^{er} semestre 2015

2014 : 4480 jeunes formés 24,5 M€ engagés, coût moyen 5470 €. Les actions diplômantes représentent 62% des engagements. 3 diplômes représentent 61% des actions : DEAMP 706, DEME 192 et DEAS 110.

2015 : 15 288 jeunes en EA au 30/04/2015. 1997 jeunes embauchés sur les quatre 1ers mois de 2015, (500 jeunes par mois). 995 entrés en formation. Certaines ressources n'ont pas encore pu être utilisées pour des raisons techniques ce qui explique un certain nombre de dossiers non saisis. UNIFED demande des éclaircissements sur la date d'application. **Pour le collège des salariés, il n'y a pas d'opposition sur une date d'application au 1/1/15 permettant de récupérer des dossiers les freins antérieurs (limitation aux CDI et cofinancement externe) ayant été posés par les employeurs.**

I11. EDEC Autonomie : point sur plan d'action de communication Le CAP du 23/4/2015 a validé les conclusions de la commission PNA-PRA¹¹ qui préconisait un **projet visant l'outillage des opérateurs du CEP et des acteurs de l'orientation (Pôle Emploi et missions locales)** afin de faire évoluer l'image qu'ils ont des métiers d'accès au secteur et qui a des conséquences sur les personnes qu'ils accueillent : « **des métiers sans technicité spécifique, s'appuyant sur des compétences «naturelles» et plutôt féminines** ». Cet outillage serait construit après une courte enquête sur leurs représentations et permettrait de mettre en valeur la valeur ajoutée des professionnels. La DGCS et de la DGEFP doivent vérifier que ces nouvelles orientations sont validées. Si tel est le cas, l'objectif est un appel d'offre pour début septembre.

I12. CEP¹² : Projet de convention CIBC **Enjeux pour UNIFAF : Consolider l'activité de l'OPACIF en direction des salariés et se positionner** sur cette offre. **Consolider et renforcer à l'échelle de chaque région des partenariats** avec Pôle emploi, l'APEC, missions locales, CARIF-OREF, organismes de formation... Définir un **modèle économique viable**. Permettre aux collaborateurs d'UNIFAF de continuer à évoluer et se former dans ce nouveau cadre. Permettre à la branche de renforcer sa **lisibilité «métiers» ; renforcer la notoriété du secteur**, créateur d'emplois, intégrateur de nouvelles compétences, présent sur tous les bassins d'emplois, utile socialement.

Projet de convention CIBC Les 2 parties une forme de similarité entre certains objectifs du niveau 2 de la prestation CEP et Bilan de Compétences. **Dans le contexte de ses nouvelles missions concernant le CEP, UNIFAF souhaite expérimenter avec le réseau des CIBC les conditions d'une articulation entre CEP et bilan de compétences ainsi que la mobilisation de prestations associées telles que des ateliers méthodologiques «pour s'orienter» qui peuvent s'intégrer dans le parcours CEP des bénéficiaires.**

¹⁰ Budget Formation Adhérent

¹¹ Plan national ou régional d'action

¹² Conseil en évolution professionnelle

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Lancement sur 4 région, Languedoc, Bretagne, Ile de France, Poitou. La FEGAPEI demande que faisons nous si sur une région le CIBC local n'a pas été retenu. La direction recherche dit ne pas avoir la réponse à ce jour. Ils vont rechercher. **La CFDT soutient la demande FEGAPEI de ne pas contractualiser avec un CIBC non retenu en région.**

IX. ADHESIONS Elles sont en ligne.

X. QUESTIONS DIVERSES

La CFDT rappelle sa demande de présentation d'un projet réorganisation régionale d'UNIFAF à l'ODJ et déplore que cela n'ait pas été repris. Nous redemandons la mise à l'ODJ du prochain CAP.

La Croix Rouge fait remarquer que le sens politique est porté par les régions et pas par le national ce qui est dommage. En région il y a rencontre interrégionales il cite l'exemple Rhône Alpes-Auvergne. Il y a des inquiétudes, sur l'organisation ainsi que sur les mesures de transition. Que faisons nous demande t-il à UNIFED car pour lui la demande CFDT est légitime.

Suspension de séance au cours de laquelle c'est FO qui soutient notre demande, au retour **décision** : Préparatoire le 17/7, plénière le 20/7 sur opérationnalisation de l'accord de branche et les premiers éléments sur la réforme territoriale (régionalisation).

Le collège fait état d'un document UNIFAF sur la sensibilisation au nouvel accord de branche. Il est de qualité mais nous aimerais en avoir eu connaissance au national avant diffusion. UNIFED dit le découvrir. Le représentant Croix Rouge explique que le document a été fait à la demande des présidents et pas sur initiative des services techniques seuls.